

**POLE OPERATIONNEL
DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX
MISSION FRANCHISSEMENT LUCIEN FAURE**

**BORDEAUX
PONT BACALAN BASTIDE
Prestations de contrôle extérieur**

Marché n° 07 006U

Avenant n°1

Entre les soussignés

Monsieur Vincent Feltesse, Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2008/0435 du Conseil de Communauté du 17 juillet 2008 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX Cedex,

D'une part,

Et

Monsieur Patrick Schmitt, agissant en qualité de Chef du département des Ouvrages d'Art de l'Ingénierie SNCF (IGOA), au nom de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF) Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 552 049 447, et dont le siège social est sis 6 avenue François Mitterrand à la Plaine St Denis (93574).

D'autre part,

Il a tout d'abord été rappelé que :

Dans le cadre de la conception / réalisation du pont Bacalan Bastide, notre Etablissement public a confié le marché de contrôle extérieur n°07006 U à la SNCF, département IGOA, pour un montant de 218 285 €HT, soit 261 068,85 €TTC.

Compte tenu du phasage du chantier de construction du pont Bacalan Bastide, il convient de modifier le volume de prestations confiées à la SNCF, en sa qualité de contrôle extérieur, et notamment sur les quantités relatives aux opérations de « contrôle extérieur métal ».

Il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet exclusif de modifier les quantités de certaines prestations listées à l'article 2 et récapitulées à l'article 3 et de modifier, par voie de conséquence, le détail estimatif prévisionnel du marché initial.

Article 2 : Etat des prestations supplémentaires

L'augmentation du délai de fabrication, ainsi que la multiplication du nombre d'assemblages partiels de charpente engendrent un accroissement du nombre de contrôles indispensables à garantir la qualité de construction de l'ouvrage.

Les prestations supplémentaires concernent exclusivement des prix figurant au bordereau des prix du marché initial et pour lesquels des ajustements prévisionnels de quantités sont nécessaires sur certains postes :

- ajustement à la baisse pour des essais de contrôle de granulats pour béton (famille du prix 2.1)
- ajustement à la hausse pour des essais sur les bétons hydrauliques, afin d'assurer un contrôle plus régulier des différentes phases de bétonnage des éléments préfabriqués à Bassens (prix 2.33)
- ajustement à la hausse pour les opérations de contrôle extérieur de fabrication en atelier, d'assemblage et mise en peinture des pièces constituant la charpente métallique (famille de prix 4.15, 4.20, 4.25). Ces opérations de contrôle s'effectuent en usine en Italie principalement et doivent être exercées de façon régulière tout au long du processus de fabrication.

Article 3 : Montant global de l'avenant

Le tableau ci-dessous présente le montant initial du marché, le nouveau montant et les écarts représentant le présent avenant :

Numéro des prix	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaires	Prix HT en chiffres	Avenant			Comparatif			
						Quantité	Prix unitaires	Prix HT en chiffres	Diff en quantité	Diff en prix		
1	PRIX GENERAUX											
1.1	MISSION DE CONTROLE EXTERIEUR AU STADE DE LA MISE AU POINT DU MARCHE DE CONCEPTION- REALISATION											
1.11	AVIS SUR LES DOCUMENTS D'ASSURANCE QUALITE	Forfait	1	4 000,00	4 000,00	1	4 000,00	4 000,00	0	0,00		
1.12	RAPPORT DE RECOLEMENT DE FIN DE PHASE DE MISE AU POINT	Forfait	1	2 000,00	2 000,00	0	2 000,00	0,00	-1	-2 000,00	Moins-value	
1.2	MISSION DE CONTROLE EXTERIEUR AU STADE DES ETUDES DE PROJET DU MARCHE DE CONCEPTION- REALISATION											
1.21	AVIS SUR LES DOCUMENTS D'ASSURANCE QUALITE	Forfait	1	12 000,00	12 000,00	1	12 000,00	12 000,00	0	0,00		
1.22	RAPPORT DE RECOLEMENT DE FIN DE PHASE DES ETUDES DE PROJET	Forfait	1	2 000,00	2 000,00	1	2 000,00	2 000,00	0	0,00		
1.3	MISSION DE CONTROLE EXTERIEUR AU STADE DES ETUDES D'EXECUTION DU MARCHE DE CONCEPTION- REALISATION											
1.31	AVIS SUR LES DOCUMENTS D'ASSURANCE QUALITE	Forfait	1	16 000,00	16 000,00	1	16 000,00	16 000,00	0	0,00		
1.32	RAPPORT DE RECOLEMENT DE FIN DE PHASE DES ETUDES D'EXECUTION	Forfait	1	3 000,00	3 000,00	1	3 000,00	3 000,00	0	0,00		
1.4	MISSION DE CONTROLE EXTERIEUR AU STADE DE LA PREPARATION ET DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DU MARCHE DE CONCEPTION- REALISATION											
1.41	AVIS SUR LES DOCUMENTS D'ASSURANCE QUALITE	Forfait	1	25 000,00	25 000,00	1	25 000,00	25 000,00	0	0,00		
1.42	INTERVENTIONS, VISITES, REUNIONS SUR CHANTIER, EN USINE	Forfait	1	85 000,00	85 000,00	1	85 000,00	85 000,00	0	0,00		
1.43	RAPPORT DE RECOLEMENT DE FIN DE PHASE DES TRAVAUX	Forfait	1	3 000,00	3 000,00	1	3 000,00	3 000,00	0	0,00		
1.5	MISSION DE CONTROLE EXTERIEUR AU STADE DE LA RECEPTION DES PARTIES D'OUVRAGES ET DEFINITIVE DU MARCHE DE CONCEPTION- REALISATION											
1.51	AVIS SUR LES DOCUMENTS D'ASSURANCE QUALITE	Forfait	1	3 000,00	3 000,00	1	3 000,00	3 000,00	0	0,00		
1.52	RAPPORT DE RECOLEMENT DE FIN DE PHASE DES OPERATIONS PREALABLES A LA RECEPTION	Forfait	1	2 000,00	2 000,00	1	2 000,00	2 000,00	0	0,00		
2	CONTROLE DES BETONS											
2.1	CONTROLE DES GRANULATS POUR BETONS HYDRAULIQUES								0	0,00		
2.10	EQUIVALENT DE SABLE	U	10	45,00	450,00	5	45,00	225,00	-5	-225,00		
2.11	TENEUR EN EAU	U	10	10,00	100,00	2	10,00	20,00	-8	-80,00		
2.12	GRANULOMETRIE GRANULATS	U	10	50,00	500,00	5	50,00	250,00	-5	-250,00		
2.13	GRANULOMETRIE SABLE	U	10	50,00	500,00	5	50,00	250,00	-5	-250,00		
2.14	ESSAIS LOS ANGELES	U	10	75,00	750,00	5	75,00	375,00	-5	-375,00		
2.15	PROPRETE SUPERFICIELLE DES GRAVILLONS	U	10	45,00	450,00	5	45,00	225,00	-5	-225,00		
2.16	COEFFICIENT D'APLATISSEMENT	U	10	45,00	450,00	2	45,00	90,00	-8	-360,00		
2.17	PROPRETE DES SABLES	U	10	65,00	650,00	5	65,00	325,00	-5	-325,00		
2.18	MESURE TENEUR MO	U	10	65,00	650,00	5	65,00	325,00	-5	-325,00		
2.19	EAU DE GACHAGE	U	5	370,00	1 850,00	0	370,00	0,00	-5	-1 850,00		
2.2	CONTROLE DES CIMENTS POUR BETONS HYDRAULIQUES											
2.20	ESSAIS D'IDENTIFICATION RAPIDE	U	10	55,00	550,00	5	55,00	275,00	-5	-275,00	Moins-value	
2.21	VERIFICATION DES CLASSES DE CIMENT	U	5	75,00	375,00	5	75,00	375,00	0	0,00		
2.3	CONTROLE DES BETONS HYDRAULIQUES								0	0,00		
2.31	CONSISTANCE AU CONE D'ABRAMS	U	30	10,00	300,00	30	10,00	300,00	0	0,00		
2.32	ALCALI-REACTION	U	4	850,00	3 400,00	1	850,00	850,00	-3	-2 550,00	Moins-value	
2.33	RESISTANCE DU BETON EN COMPRESSION	U	100	25,00	2 500,00	200	25,00	5 000,00	100	2 500,00	Plus-value	
2.35	ESSAI DE FENDAGE	U	20	25,00	500,00	0	25,00	0,00	-20	-500,00	Moins-value	
2.36	AUDIT USINE DE PREFABRICATION	U	3	520,00	1 560,00	3	520,00	1 560,00	0	0,00		
2.37	CONTROLE EXTERIEUR DES ESSAIS DE CONVENANCE	U	3	520,00	1 560,00	5	520,00	2 600,00	2	1 040,00	Plus-value	
3	CONTROLE DE LA PRECONTRAITE ET DES INJECTIONS											
3.10	CONTROLE DE LA PRECONTRAITE	1/2 J	5	260,00	1 300,00	5	260,00	1 300,00	0	0,00		
3.20	CONTROLE DES GAINES	1/2 J	5	260,00	1 300,00	5	260,00	1 300,00	0	0,00		
3.30	COLLIS D'INJECTION	1/2 J	10	260,00	2 600,00	10	260,00	2 600,00	0	0,00		
3.40	ESSAIS MECANIQUE SUR COLLIS	U	20	50,00	1 000,00	20	50,00	1 000,00	0	0,00		
4	CONTROLE DES SUPERSTRUCTURES ET CHARPENTE METALLIQUE											
4.10	EXAMEN PRELIMINAIRE A LA CONSTRUCTION	Forfait	1	3 000,00	3 000,00	1	3 000,00	3 000,00	0	0,00		
4.15	DEPLACEMENT POUR CONTROLE EN USINE	U	5	1 200,00	6 000,00	25	1 200,00	30 000,00	20	24 000,00	Plus-value	
4.20	SUIVI EN ATELIER DE FABRICATION	U	5	700,00	3 500,00	25	700,00	17 500,00	20	14 000,00	Plus-value	
4.25	SUIVI DU CONTROLE SUR CHANTIER, SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE	U	10	700,00	7 000,00	15	700,00	10 500,00	5	3 500,00	Plus-value	
4.30	VERIFICATION ET CONTROLE DE L'APPLICATION DE LA PROTECTION ANTICORROSION	Forfait	1	1 500,00	1 500,00	1	1 500,00	1 500,00	0	0,00		
4.40	ESSAIS ANALYSE CHIMIQUE	U	5	1 000,00	5 000,00	3	1 000,00	3 000,00	-2	-2 000,00	Moins-value	
4.50	IDENTIFICATION DES PEINTURES	Forfait	1	1 000,00	1 000,00	1	1 000,00	1 000,00	0	0,00		
4.60	MESURE DE LA RUGOSITE SUR SUPPORT METALLIQUE	U	5	150,00	750,00	5	150,00	750,00	0	0,00		
4.70	VERIFICATION DU COMPOSANT PEINTURE ET GALVANISATION	U	5	300,00	1 500,00	5	300,00	1 500,00	0	0,00		
4.8	CONTROLE DES SOUDURES											
4.81	CONTROLES SOUDURES PAR ULTRASONS	m	30	80,00	2 400,00	30	80,00	2 400,00	0	0,00		
4.82	CONTROLES SOUDURES PAR RESSLAGE	m	30	50,00	1 500,00	30	50,00	1 500,00	0	0,00		
4.8	CONTROLES SOUDURES PAR MAGNETOSCOPIE	m	30	50,00	1 500,00	30	50,00	1 500,00	0	0,00		
5	CONTROLE D'ETANCHEITE											
5.10	RECEPTION DU SUPPORT	Forfait	1	800,00	800,00	1	800,00	800,00	0	0,00		
5.20	CONTROLE DE MISE EN OEUVRE	Forfait	1	2 340,00	2 340,00	1	2 340,00	2 340,00	0	0,00		
5.30	ADHERENCE AU SUPPORT	U	20	10,00	200,00	5	10,00	50,00	-15	-150,00	Moins-value	
	Total HT				218 285,00		15,26%	251 585,00		33 300,00		
	TVA (19,6%)				42 783,86			45 310,66		6 526,80		
	Total TTC				261 068,86			300 895,66		39 826,80		

Article 4 : Délai

Les délais d'exécution des tâches ne sont pas concernés par cet avenant et sont donc inchangés par rapport au marché initial.

Les prestations s'inscrivent dans le délai initial du marché de 54 mois, valeur indicative. Les délais partiels d'exécution à respecter figurent au CCAP article 4.

Article 5 : Montant du marché

Le coût des prestations supplémentaires s'élèvent à 33 300 €HT, soit 39 826,80 €TTC, représentant 15% d'augmentation par rapport au marché initial, ce qui porte le montant du marché à 251 585 €HT, soit 300 895,66 €TTC.

Article 6 : Autres clauses du marché

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Pour la Communauté Urbaine

**Pour la SNCF,
Département IGOA**

Le Président